



*Fribourg, le 4 juin 2010*

Communiqué de presse

## **Le Conseil d'Etat se réjouit d'accueillir le Centre de compétence national du plurilinguisme**

*Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg a pris connaissance avec plaisir de la décision du Conseil fédéral d'attribuer à Fribourg le nouveau Centre de compétence national du plurilinguisme. Le choix du Conseil fédéral conforte Fribourg dans sa volonté de promouvoir le plurilinguisme, qui est l'une des marques de sa culture et de son identité. Créée dans le cadre de la loi fédérale sur les langues, cette institution permettra de dynamiser les recherches de l'Institut de plurilinguisme de l'Université et de la Haute Ecole pédagogique.*

Le Conseil fédéral a choisi de confier à l'Institut de plurilinguisme de l'Université et de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg la mission de créer le Centre de compétence national du plurilinguisme. Cette décision honore le canton de Fribourg et réjouit toutes les institutions et les personnes qui œuvrent, depuis de nombreuses années, à la promotion du bilinguisme et, plus généralement, du plurilinguisme dans ce canton.

Issu de la loi fédérale sur les langues entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce Centre de compétence poursuivra les objectifs fixés par cette dernière, à savoir « coordonner, initier et conduire la recherche appliquée dans les domaines liés aux langues et au multilinguisme ». Il est appelé à inscrire son développement dans les traces imprimées par l'Institut de plurilinguisme depuis sa création conjointe, en 2008, par l'Université et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg.

En créant en novembre 2007 la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme dotée de 2,5 millions de francs, le Conseil d'Etat entendait démontrer son engagement en faveur du plurilinguisme et souligner le rôle de ce dernier dans la compréhension mutuelle entre les langues et les cultures. Cette démarche, qui permettait la création de l'institut, était également motivée par la volonté d'offrir à Fribourg des chances supplémentaires pour accueillir un jour le centre national de promotion du plurilinguisme, tel qu'il était envisagé dans la nouvelle loi sur les langues.

En confiant à Fribourg cette mission de donner vie à ce centre de compétence, la Confédération reconnaît le travail effectué par l'institut fribourgeois et lui ouvre des perspectives nouvelles et nationales.

Si l'attribution du Centre de compétence national du plurilinguisme réjouit particulièrement le Conseil d'Etat, ce dernier exprime également sa satisfaction de voir l'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral établir un certain nombre de mesures et déterminer des moyens qui permettront un dévelop-

pement de la compréhension entre les communautés linguistiques. Ainsi en est-il du soutien octroyé aux cantons plurilingues. Cette aide permettra notamment au canton de Fribourg de développer le plurilinguisme de l'administration publique et de promouvoir l'enseignement des langues.

**Contact**

—

**Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, T +41 26 305 12 29